



**LISTE DES DOCUMENTS EXIGES POUR L'INSCRIPTION
DES ELEVES LIBANAIS NOUVELLEMENT ADMIS A L'INSTITUT TECHNIQUE**

1. - Extrait d'Etat civil individuel original. (3 mois)
2. - Extrait d'Etat civil familial original. (3 mois)
3. - 6 photos « passeport » authentifiées par le maire.
4. - Carnet de notes.
5. - **EN CAS DE REUSSITE A L'EXAMEN OFFICIEL DU BREVET :**
 5. a - L'élève devra présenter :
 - ❖ une photocopie du diplôme du brevet authentifiée par le Ministère de l'Education Nationale ; ET
 - ❖ une attestation scolaire de son école authentifiée :
 - Soit par le **Ministère de l'Education Nationale** pour le brevet académique
 - Soit par la **Direction de l'Enseignement Technique** pour le brevet **professionnel (B.P.)**
6. - **EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN OFFICIEL DU BREVET :**

L'élève devra présenter une photocopie de la carte de candidature, authentifiée par le Ministère de l'Education Nationale portant les notes de l'examen officiel, pour pouvoir s'inscrire en classe de Seconde Technique ou B.T.1 (Spécialisation : Comptabilité & Informatique ou Electronique).

Mais, à la fin de l'année scolaire de la classe de B.T.1., et pour qu'il puisse passer en B.T.2, il devra présenter et réussir un examen officiel, désigné par la Direction de l'Enseignement Technique, dans les matières suivantes :

A - Pour la classe de BT1 - COMPTABILITE & INFORMATIQUE :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| ➤ Activités Commerciales..... | نشاطات تجارية |
| ➤ Gestion Quantitative | ادارة الكميات |
| ➤ Economie Générale | الأقتصاد العام |
| ➤ Communication et Organisation ... | طرق التواصل والتنظيم |

B - Pour la classe de BT1 - ELECTRONIQUE :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| ➤ Maths Générales..... | رياضيات عامة |
| ➤ Physique | فيزياء |
| ➤ Audio-visuel..... | الأنظمة السمعية والبصرية |
| ➤ Electronique Analogique | الألكترونيك التماثلي |

7. - EN CAS DE DISPENSE DU BREVET

L'élève dispensé du brevet devra présenter sa dispense.

8. - EN CAS DE PASSAGE DE LA SECONDE ACADEMIQUE A LA SECONDE TECHNIQUE

L'élève devra présenter :

- ❖ une attestation scolaire de réussite authentifiée ;
- ❖ un relevé de notes.